

# Communiqué



## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 20 août 2009

### Réunion en Préfecture de Seine-et-Marne suite aux récents incidents sur le site de l'entreprise GPN de Grandpuits-Bailly-Carrois

Suite à la répétition d'incidents sur le site de l'entreprise GPN de Grandpuits-Bailly-Carrois depuis la mi-juillet 2009, se traduisant notamment par des émissions de gaz ammoniac dans l'atmosphère et l'intoxication à trois reprises de salariés travaillant sur le chantier d'extension de l'usine, la Préfecture de Seine-et-Marne a réuni ce matin la direction du site en présence des services de l'Etat (Préfecture, DRIRE, Gendarmerie Nationale, des sapeurs pompiers du SDIS 77) et des élus des communes voisines.

#### **Les échanges lors de la réunion ont porté sur trois points principaux:**

- En premier lieu, les services de l'Etat ont fait état de leur forte préoccupation suite à la répétition d'incidents qui ont marqué ces dernières semaines le site, notamment les 22 et 28 juillet et le 13 août dernier et ont révélé des défaillances techniques, mais aussi des erreurs humaines, qui supposent un renforcement immédiat de la bonne application des procédures de sécurité par l'ensemble des personnels à tous les niveaux. Il a été très fermement rappelé à l'entreprise que, au-delà des inévitables aléas inhérents à toute activité industrielle, le site GPN de Grandpuits est une installation classée « Seveso seuil haut », et qu'une répétition d'incidents traduit à la fois la nécessité d'un contrôle et d'une mise à niveau renforcée ;
- En deuxième lieu, après une présentation par les représentants de l'entreprise des différents incidents qui ont motivé la réunion, conformément à ce que leur avait été demandé par la Préfecture, le représentant de la DRIRE a exposé sa propre analyse des faits et le détail des mesures coercitives prises par le Préfet dans ses arrêtés de mise en demeure. Un point complémentaire, en sus de ces mesures techniques, a porté sur les salariés des entreprises de BTP intervenant sur le chantier d'extension du site GPN, salariés qui ont été les plus exposés aux émissions de gaz lors des incidents et chez lesquels le port du masque obligatoire n'a pas été correctement effectué. Il a été rappelé aux représentants de GPN que, en sa qualité de maître d'ouvrage, l'entreprise était tenue de s'assurer du respect des consignes de sécurité, y compris par les salariés de ses prestataires.

#### **Contact presse :**

Bureau de la communication interministérielle - ☎ 01 64 71 75 95 / 75 29 – 06 08 82 64 58 - Fax : 01 64 71 77 04  
[communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr](mailto:communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr)

Préfecture de Seine-et-Marne - 12 rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex - 01 64 71 77 77

- En troisième lieu, des échanges très denses ont lieu entre l'entreprise et les élus concernant l'information et la communication auprès des communes et des habitants tant au quotidien que lors des incidents tels que ceux survenus dernièrement. Outre la nécessaire amélioration des dispositifs d'alarme sonore (sirènes) prévues par les textes concernant les sites Seveso, il a été clairement exposé à l'entreprise qu'un effort particulier devait être fait suite à la récente succession d'incidents.

**En conséquence de ces échanges, l'action des services de l'Etat portera au cours des semaines et des mois à venir sur trois dimensions de renforcement de la sécurité sur le site :**

- à court terme, l'entreprise est sous le coup d'arrêtés préfectoraux, arrêté d'urgence du 14 août soumettant le redémarrage de l'unité de liquéfaction de CO2 à un certain nombre de conditions techniques et organisationnelles, et arrêtés de mise en demeure en date des 13 et 19 août 2009, aux fins de respecter des injonctions de modifications des installations et des procédures imposées à l'entreprise, certaines à valeur immédiate sous 24 heures, d'autres à des délais allant d'une semaine à deux mois ; il a été précisé à l'entreprise que des contrôles inopinés pourront également être réalisés, tant sur les installations à l'origine des incidents récents que sur le respect par GPN des autres obligations législatives et réglementaires portant sur le site. En outre, les deux événements du 22 juillet et du 13 août ayant fait l'objet d'une saisine du Parquet de Melun par la Gendarmerie et la DRIRE, il appartiendra à l'autorité judiciaire de décider d'éventuelles suites judiciaires à donner.
- à moyen terme, outre une réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) avant la fin 2009, une réflexion technique sera conduite sur les signaux sonores visant à augmenter le nombre de sirènes sur le site, en relation avec la direction de la raffinerie Total située à proximité, elle aussi site Seveso seuil haut et les élus des communes des périmètres de protection ; enfin, un exercice sera conduit en 2010 dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention de GPN (PPI, ensemble de mesures de gestion de crise obligatoire pour tous les sites Seveso) ; un exercice de type a d'ailleurs été réalisé au printemps 2009 à la raffinerie Total.
- une évolution rapide et profonde des modalités de communication de l'entreprise auprès des élus et de la population a été demandée aux responsables de GPN, portant à la fois sur les incidents récents ou à venir, mais aussi sur la future unité de production d'urée comme sur l'information d'urgence des communes et des riverains en cas d'incident. Les services de la Préfecture seront particulièrement attentifs à cette dimension, dont la réunion a permis de constater qu'elle correspond à une demande forte des riverains.

Enfin, ainsi que l'ont confirmé les responsables de GPN, une enquête interne est conduite par le groupe TOTAL au niveau national sur différents sites du groupe ayant connu des dysfonctionnements depuis le début de 2009. Il a été demandé de manière instante à l'entreprise, au-delà de l'éventuelle communication nationale que pourrait mettre en place le groupe sur cette enquête, d'assurer une information précise sur ses conclusions concernant le site GPN auprès des autorités locales (services de l'Etat, communes) et de la population.

**Contact presse :**

Bureau de la communication interministérielle - ☎ 01 64 71 75 95 / 75 29 – 06 08 82 64 58 - Fax : 01 64 71 77 04  
[communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr](mailto:communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr)

Préfecture de Seine-et-Marne - 12 rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex - 01 64 71 77 77